



COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 9 avril 2018

Président : Bernard COURRIER. **Membres** : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Jean-Pierre HABARY, Marcel LAFFIN, Sébastien Martin, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Marcel WITTMANN. **Contacts téléphoniques** : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Depuis octobre 2016, les demandes de modifications de match s'effectuent par **FOOTCLUBS** entre les clubs et sont ensuite homologuées par la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : à compter du lundi 09 avril 2018 à 16 h nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 13, 14 et 15 avril 2018. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : nous entrons dans la zone orange à compter du lundi 09 avril 2018 à 16 h jusqu'au lundi 16 avril 2018 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 20,21 et 22 avril 2018. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues les 27, 28 et 29 avril 2018.

➡ CONSTITUTION DU CALENDRIER SAISON 2018/2019

La réunion de constitution du calendrier de la saison prochaine est prévue le **samedi 14 avril 2018 à 9h30** au siège du District. Tous les clubs sont invités à participer à cette réunion.

Vous pouvez faire acte de candidature auprès de la commission sportive (sportive@lyon-rhone.fff.fr)

➡ ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Suite à une réunion initiée par Arsène Meyer président délégué du DLR en présence de Joseph Inzirillo président de la commission des règlements, Bernard Courrier président de la commission sportive et Alain Barbier vice-président de la commission sportive, il a été précisé et confirmé que selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

➡ FORFAIT GENERAL

U19 – D2 – Ple B: FC STE FOY LES LYON forfait général.

U17 – D4 – Ph 2 – Ple F – Niv 2 : LYON EVEIL forfait général.

Féminines Séniors 3 D1 à 8 : CALUIRE FOOT FEMININ forfait général

Futsal D2 : LYON MOULIN A VENT forfait général

➡ FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Nous rappelons à tous les clubs que, conformément à l'article 22 des règlements sportifs du DLR, dans tous les cas la feuille de match (et son annexe éventuelle) doit être adressée au District par le club visité.

Ceci reste valable lorsqu'une des deux équipes est forfait.

- **Feuilles de matchs manquantes** : Séniors D5 Ple D 51419.2 du 25/03/2018 – Maccabi- Eveil de Lyon
Vétérans Ple E 56374.2 du 23/03/2018 – Jons- US VJ
U19 D 2 Ple B 51879.2 du 24/03/2018 – Tassin – St Foy les Lyon



PV 383 DU JEUDI 12 AVRIL 2018

U15 D3 Ple C 52742.2 du 24/03/2018 – Mt Brouilly Vaux – Neuville
 U15 D4 Ple L Niveau 2 58287.2 du 24/03/2018 – Point du Jour-Ecully
 Futsal D2 Ple Unique 53253.2 du 25/03/2018 – SLD1 –Beaujolais Azergues
 Futsal D3 Ple A 53320.2 du 25/03/2018 – Mornant – St Fons
 Futsal D3 Ple A 53321.2 du 26/03/2018 – Grenay – Vaulx

- Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

Séniors D5 Ple F 51544.2 du 05/03/2018 – St Just Bibost – Villecheneve
 Vétérans Ple F 56432.2 du 16/03/2018 – St Didier Formans – Deux Fontaines

- 1er rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :

Séniors D2 Ple C 50679.2 du 11/03/2018 – Genas – Buers
 Vétérans D 56293.2 du 09/03/2018 – Trolls Sport – Minguettes

- 2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :

Vétérans Ple E 56357.2 du 02/03/2018 – ASUL – Manissieux
 U19 D2 Ple B 51866.2 du 03/03/2018 – Bords de Saone – St Genis Laval
 U15 D4 Ple N Niveau 2 58359.1 04/03/2018 – Loire – Ozon

DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat

En Séniors : En fin de saison 2017-2018, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée :

Les 3 premiers de chaque poule.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : M J H N C L K D B G A I F E

DERNIERES DIVISIONS JEUNES

2017-2018 Montées en fin de 2^{ème} phase de championnat :

| Jeunes : dernières divisions | | | | |
|-------------------------------------|--------|--|--|------------|
| | niveau | montées directes | barragistes | nb équipes |
| U19 | D3 | les 3 premiers de chacune des 2 poules de niveau 1 | les 4èmes des 2 ples de niveau 1 contre les 1ers et 2èmes de la poule de niveau 2 | 8 |
| U17 | D4 | les 2 premiers de chacune des 4 poules de niveau 1 | les 3èmes des 4 ples de niveau 1 contre les 1ers des 4 ples de niveau 2 | 12 |
| U15 | D4 | Les 7 premiers de chacune des 7 poules de niveau 1 | Les 5 meilleurs deuxièmes de niveau 1 contre les 5 meilleurs premiers de niveau 2 (sur 7 poules) | 12 |

NB : une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure. Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club situé en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre. Pour les barrages, les équipes de niveau 2 sont recevantes.

Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :

- par application du fair-play pour les U19 D3.

- par application des lettres tirées au sort en U17 D4 et en U15 D4 puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : M J H N C L K D B G A I F E



HOMOLOGATION DE TOURNOIS

504692 A.S. ST PRIEST – U8 U9 le 14/04/18 U13 le 15/04/18

551384 U.F BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES – U7 U11 le 14/04/18 U13 le 15/04/18

524129 AS MINGUETTES – U12 U13 le 14 et 15/04/18

504256 FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS – U15 F le 14/04/18 U12 le 15/04/18

581381 FC COLOMBIER SATOLAS – U10 U11 le 14/04/18 U12 U13 le 15/04/18

500340 S.O PONT DE CHERUY CHAVANOZ – U10 U11 le 14/04/18 U6 U7 U8 U9 le 15/04/18